

République Française
Département du Nord
Arrondissement de Valenciennes



Commune de
THUN-SAINT-AMAND

DEL N° D046/2024

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 19 Décembre 2024

Date de convocation :
10/12/2024

Date d'affichage :
11/12/2024

Nombre de conseillers :

| | |
|---------------|----|
| En exercice : | 15 |
| Présents : | 11 |
| Pouvoirs : | 2 |
| Votants : | 13 |
| Pour : | 13 |
| Contre : | 0 |
| Abstentions : | 0 |

L'an 2024 le 19 Décembre à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Jean-Noël BROQUET, Maire,

| Présents : | | |
|-------------------|------------------------------|-------------------------|
| BROQUET Jean-Noël | GARCIA ALVAREZ Christiane | BOURDON Philippe |
| PINOY Jacques | JOLY Denis | CHABANE Michel |
| GÉNOS Cathy | VINCKIER Annick | CORREA Emmanuel |
| BLOIS Olivier | COLLINET Patricia | MARIE Emilie |
| TAQUET Sabine | BENIT Marie-Agnès | COURTECUISSÉ Charles |

Absent(es) excusé(es) ayant donné(es) procuration :

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme MARIE Emilie à Mme COLLINET Patricia, M. COURTECUISSÉ Charles à Mme GARCIA ALVAREZ Christiane

Absent(es) excusé(es) :

Absent(es) non excusé(es) :

Absent(s) : MM : CHABANE Michel, CORRÉA Emmanuel

Secrétaire de séance :

Mme GARCIA ALVAREZ Christiane

Objet : SIDEN - SIAN : DECI 2025

Vu l'arrêté préfectoral en date du 8 Avril 1971 portant création d'Assainissement du Nord (SIAN)

Vu les arrêtés successifs portant extension ou réduction du périmètre, modification des statuts du SIAN et notamment :

- L'arrêté préfectoral du 21 Novembre 2008 dotant le SIAN d'une compétence à la carte supplémentaire « *Eau Potable et Industrielle* » et d'un changement de dénomination, à savoir le SIDEN-SIAN
- L'arrêté interdépartemental du 12 Mai 2014 dotant le SIDEN-SIAN d'une compétence à la carte supplémentaire « *Défense Extérieure Contre l'Incendie* »
- L'arrêté interdépartemental du 14 décembre 2021 portant transfert au SIDEN-SIAN de la compétence « *Défense Extérieure Contre l'Incendie* » par la commune.

Vu la délibération du Comité Syndical du SIDEN-SIAN du 19 septembre 2019 par laquelle le SIDEN-SIAN a confié à sa Régie SIDEN-SIAN Noréade Eau l'exploitation de son service de Défense Extérieure Contre l'Incendie,

Vu les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales et notamment celles de l'article L. 5212-20, à savoir :

1/ « *Le Comité Syndical peut décider de remplacer en tout ou partie cette contribution par le produit des impôts* »,

2/ « *La mise en recouvrement de ces impôts ne peut toutefois être poursuivie que si le Conseil Municipal, obligatoirement consulté dans un délai de quarante jours, ne s'y est pas opposé en affectant d'autres ressources au paiement de sa quote-part* ».

Vu la délibération du Comité Syndical en date du 10 décembre 2024 fixant le montant de la cotisation syndicale et instaurant le principe pour l'année 2024 du recouvrement de cette cotisation par le produit des impôts,

Et sur proposition de Monsieur le Maire,

Monsieur le Maire,

Rappelle :

Que la commune a adhéré au SIDEN-SIAN pour la compétence « *Défense Extérieure Contre l'Incendie* ».

Suite à la délibération du comité syndical du 10 décembre 2024, la cotisation de la commune s'établit comme suit :

5 €TTC * Nombres d'habitants de la commune soit pour 2025 un montant de 5615,00 €.

Précise :

Que deux options sont proposées pour le règlement de cette contribution :

- La fiscalisation de la contribution (mode choisis par le comité syndical);
- Refuser la fiscalisation et financer la contribution par le biais du budget communal.

Demande :

Au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Décide** pour l'exercice 2025 de s'opposer à la fiscalisation de la contribution communale au titre de la Défense Extérieure Contre l'Incendie ;
- **Décide** d'affecter le paiement de cette cotisation syndicale sur le budget général de la commune ;
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire ;

Envoyé en préfecture le 26/12/2024

Reçu en préfecture le 26/12/2024

Publié le

ID : 059-215905944-20241219-DEL0462024-DE



- **Charge** Monsieur le Maire de transmettre la présente délibération à SIDEN-SIAN, madame la responsable du Service de Gestion Comptable de WALLERS après exercice du contrôle de légalité de Monsieur le Sous-Préfet de Valenciennes.

Fait les jours mois et an susdits

La secrétaire de séance,

Mme Garcia

Christiane GARCIA ALVAREZ

Le Maire,



J.N. Broquet
J.N. BROQUET

Bordereau d'acquiescement de transaction

Collectivité : Thun-Saint-Amant
Utilisateur : PASTELL Plateforme

Paramètres de la transaction :

| | |
|-----------------------------------------|-----------------------------------------|
| Numéro de l'acte : | DEL0462024 |
| Objet : | DEL 046/2024 : SIDEN - SIAN : DECI 2025 |
| Type de transaction : | Transmission d'actes |
| Date de la décision : | 2024-12-19 00:00:00+01 |
| Nature de l'acte : | Délibérations |
| Documents papiers complémentaires : | NON |
| Classification matières/sous-matières : | 7.6 - Contributions budgétaires |
| Identifiant unique : | 059-215905944-20241219-DEL0462024-DE |
| URL d'archivage : | Non définie |
| Notification : | Non notifiée |

Fichiers contenus dans l'archive :

| Fichier | Type | Taille |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------|----------|
| Enveloppe métier Nom métier : 059-215905944-20241219-DEL0462024-DE-1-1_0.xml | text/xml | 861 o |
| Document principal (Délibération) Nom original : D0462024.pdf Nom métier : 99_DE-059-215905944-20241219-DEL0462024-DE-1-1_1.pdf | application/pdf | 343.3 Ko |

Cycle de vie de la transaction :

| Etat | Date | Message |
|----------------------------|--------------------------------|------------------------------------|
| Posté | 26 décembre 2024 à 09h16min08s | Dépôt initial |
| En attente de transmission | 26 décembre 2024 à 09h16min08s | Accepté par le TdT : validation OK |
| Transmis | 26 décembre 2024 à 09h16min13s | Transmis au MI |
| Acquiescement reçu | 26 décembre 2024 à 09h21min26s | Reçu par le MI le 2024-12-26 |